

# Transports Canada – Aviation civile

Certification des aéronefs

## Plan d'activités

*2003 – 2010*

**LE 22 DÉCEMBRE 2003**

---

*(mise à jour novembre 2006)*

## Modifications apportées lors de la révision de novembre 2005

Les modifications apportées en novembre 2005 tiennent compte des conclusions de l'examen effectué lors de la réunion de l'équipe de gestion de Certification des aéronefs, à Ottawa, le 5 octobre 2005.

Les changements se veulent une mise à jour du document et visent à aligner celui-ci sur Vol 2010 et le secteur de services d'Aviation civile. L'orientation stratégique du document ne change pas, seul un nouveau secteur stratégique (n° 6) a été ajouté, soit Élaborer et mettre en œuvre le cadre de responsabilisation.

Changements apportés :

- Introduction – La description de la façon de procéder pour élaborer le Plan d'activités a été supprimée.
- Mandat – Des changements ont été apportés de façon à reconnaître la responsabilité du ministre qui consiste à promouvoir la sécurité aérienne.
- Mission – Les « Principes organisationnels » énoncés dans la section « Valeurs » ont été déplacés, et les sections « Responsabilité » et « Amélioration continue » ont été ajoutées. La rubrique « Description » a été mise à jour.
- Mission – Dans « Secteurs d'activité », la description a été mise à jour.
- Mission – Les résultats immédiats du Plan des secteurs de services et des liens avec Vol 2010 ont été ajoutés.
- Valeurs – Des changements mineurs ont été apportés.
- Vision – Un changement a été apporté de façon à refléter les initiatives de la Direction générale.
- Secteurs stratégiques – Le secteur stratégique « Élaborer et mettre en œuvre le cadre de responsabilisation » a été ajouté.
- Secteurs stratégiques – Les changements effectués visent à faire le point sur les projets menés à terme et sur l'intégration des projets, s'il y a lieu.
- Secteur stratégique – Le titre du secteur stratégique n° 3 a été modifié de façon qu'il soit applicable au Programme de certification en général.
- Secteurs stratégiques – Les dates ont été modifiées en fonction du plan actuel.
- Annexes – Les annexes visaient à décrire les origines du plan et son orientation. Le document étant parvenu à maturité, elles ont été supprimées.

## Planification opérationnelle

Certification des aéronefs s'est engagée à maintenir une démarche uniforme dans la planification opérationnelle, devant ces influences :

- Le processus visant à renforcer la contribution de Certification des aéronefs aux orientations et aux secteurs stratégiques de Vol 2005 et le besoin de fournir des intrants à Vol 2010;
- Le rapport sur l'analyse des besoins et la collecte des données sur les enjeux, problèmes et incompatibilités qui reflètent le besoin d'améliorer les communications entre la Direction et ses clients et au sein même de la Direction;
- Une séance de planification stratégique organisée par les gestionnaires régionaux pour examiner les enjeux auxquels fait face Certification des aéronefs à l'échelle nationale, et pour proposer un nouveau cadre de responsabilisation ainsi qu'un réalignement de l'équipe de gestion de Certification des aéronefs (EGCA) en prévision de la mise en œuvre du système de gestion intégré (SGI);
- Des séances de travail avec l'industrie sur les principes applicables à la délégation et le niveau de participation dans les activités de certification;
- Les changements auxquels nos clients ont dû faire face dans ce secteur depuis la publication du dernier plan, en août 2000, y compris l'importance accrue de la sûreté;
- Les pressions nouvelles sur la Direction générale et le Ministère en ce qui a trait aux systèmes de gestion intégrée, aux systèmes de gestion de la sécurité, à la gestion des risques et aux facteurs humains et organisationnels.

## ASPECTS ESSENTIELS DU PLAN D'ACTIVITÉS

Le **modèle d'activités**, document qui accompagne le Plan d'activités, décrit les processus, pratiques et aspects organisationnels de Certification des aéronefs et constitue le fondement sur lequel s'appuie le Plan.

Le **Plan d'activités** :

- présente un énoncé bien défini du mandat, de la mission, des valeurs et de la vision de Certification des aéronefs pour l'avenir;
- décrit les secteurs où Certification des aéronefs doit connaître du succès (**Secteurs stratégiques**), ainsi que les mesures détaillées requises pour garantir la réalisation de ces orientations; chaque section du Plan est interreliée.

Certification des aéronefs reconnaît que ce Plan constitue un engagement de l'Administration centrale et des Régions à adopter des mesures stratégiques, et qu'un processus d'examen annuel est nécessaire pour faire du Plan d'activités un document évolutif. Cela se traduit par l'engagement suivant des membres de l'EGCA en 2003 :

**Signatures :**

**Les membres de l'équipe de gestion de Certification des aéronefs confirment leur engagement envers le présent Plan :**

**Signatures :**

Les membres de l'équipe de gestion de Certification des aéronefs confirment leur engagement envers le présent Plan :



Martin J. Eley,  
Directeur, Certification des aéronefs



Denise Vachon,  
Gestionnaire, Services administratifs



Peter Cowling,  
Chef, Politiques, technologie et projets spéciaux



William Jupp,  
Chef, Essais en vol



Jodi Diamant Boustead,  
Chef, Génie



Frank Davies,  
Chef, Projets



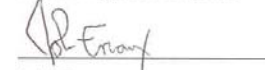
Bohdan Goyaniuk,  
Chef, maintien de la navigabilité aérienne



Maher Khouzam,  
Chef, Normes réglementaires



Derek Ferguson,  
Chef, Délégations et qualité



John Ereaux,  
Gestionnaire régional, Atlantique



Richard Fortier,  
Gestionnaire régional, Québec



Shaun P. O'Reilly  
Gestionnaire régional, Ontario



Fred Wright  
Gestionnaire régional, Prairies et  
du Nord



John Nehera,  
Gestionnaire régional, Pacifique

# CERTIFICATION DES AÉRONEFS : MANDAT ET MISSION

## Mandat

Certification des aéronefs a la responsabilité de promouvoir la sécurité aérienne par la réglementation de la conception des produits aéronautiques au Canada, y compris l'élaboration et l'administration de politiques et de normes relatives à la certification de produits aéronautiques nationaux et étrangers, et la responsabilité partagée en ce qui a trait au maintien de la navigabilité des produits.

## MISSION

La mission de Certification des aéronefs consiste à réaliser son mandat au titre de la sécurité aérienne par l'utilisation efficace des ressources déléguées internes et externes et par la coopération internationale avec les autorités aéronautiques étrangères.

## PRINCIPES DE L'ORGANISATION

Pour accomplir sa mission, Certification des aéronefs s'inspire des principes énoncés ci-après :

### *Promouvoir la sécurité*

Adopter et promouvoir une démarche systématique en matière de sécurité et pour la surveillance de la conception des produits aéronautiques

### *Établir des responsabilités claires*

Clarifier, à l'intention du personnel, les responsabilités internes quant à la réalisation des programmes et, pour l'industrie, la responsabilité partagée concernant la sécurité des produits aéronautiques canadiens

### *Développer et maintenir des partenariats*

Exercer la responsabilité que nous partageons avec l'industrie par la tenue de consultations, la conduite d'initiatives conjoints et des contacts permanents

### *Utiliser une démarche axée sur la gestion des risques*

Appliquer des processus appropriés de gestion des risques dans le processus décisionnel

### *Favoriser l'amélioration continue*

Contribuer à une contribution plus efficace et plus efficiente de Certification des aéronefs au cadre de sécurité et implanter des mesures et des objectifs en matière de rendement

Certification des aéronefs accomplit son mandat et sa mission dans les secteurs d'activité suivants :

*Qualification des produits aéronautiques, des particuliers et des organismes*

Résultat immédiat : s'attendre raisonnablement à ce que les individus puissent fonctionner de façon sécuritaire, tout comme les organisations et les produits.

*Certification* : Certification des aéronefs certifie la conception des produits aéronautiques au nom du ministre des Transports.

*Délégation* : Certification des aéronefs gère la délégation de pouvoirs ministériels aux organisations et individus au sein de l'industrie aérospatiale.

*Surveillance du système aéronautique*

Résultat immédiat : déterminer le degré de conformité et confirmer que les dangers et les risques sont gérés de façon systématique.

*Surveillance* : Certification des aéronefs fait preuve de diligence raisonnable au nom du public canadien en surveillant :

- a) la certification de la conception des produits aéronautiques;
- b) et les titulaires de certificat d'approbation de conception et les représentants délégués.

*Maintien de la navigabilité* : Certificat des aéronefs exerce une surveillance sur les produits conçus et utilisés par les Canadiens et prend les mesures correctives nécessaires pour résoudre les questions liées à la navigabilité des aéronefs en service.

*Éducation, promotion et évaluation*

Résultat immédiat : mieux comprendre les dangers et les risques ainsi que les techniques pour les gérer de façon proactive.

*Éducation et promotion* : Certification des aéronefs fournit des renseignements aux intervenants et assure leur formation relativement aux systèmes de gestion de la sécurité, et fait la promotion de la sécurité de conception au sein de l'industrie aérospatiale.

*Évaluation* : Certification des aéronefs utilise des renseignements de sécurité pour appuyer le maintien de la navigabilité des produits *aéronautiques*.

*Leadership et gestion*

Résultat immédiat : aboutir à une organisation efficace qui souscrit au principe de l'amélioration continue.

Certification des aéronefs assure un leadership national pour toutes les questions se rapportant à la certification des produits aéronautiques au Canada et assure ses services par l'intermédiaire d'un personnel et de délégués motivés.

#### *Politique en matière de sécurité, établissement de règles et accords*

Résultat immédiat : établir un cadre réglementaire et des accords axés sur le rendement et la gestion des risques.

*Normes et règlements* : Certification des aéronefs élabore des règlements, des normes et du matériel d'orientation pour appuyer la législation d'Aviation civile de Transports Canada, ce qui comprend des activités de recherche et de développement.

*Coopération internationale* : Certification des aéronefs entretient des relations de travail coopératives avec des autorités étrangères et des organismes internationaux par l'utilisation d'accords internationaux.

## **VALEURS**

Certification des aéronefs appuie les valeurs suivantes de Transports Canada :

- *le **professionnalisme**, c'est-à-dire faire preuve de compétence, de souci du détail et d'impartialité et appliquer des normes de conduite élevées;*
- *le **service**, c'est-à-dire répondre aux besoins des intervenants tout en tenant compte de ceux du public;*
- *le **respect**, c'est-à-dire traiter les collègues et les intervenants avec équité, honnêteté et confiance;*
- *le **travail d'équipe**, c'est-à-dire travailler avec les collègues dans diverses disciplines et avec les intervenants en vue d'atteindre des objectifs communs.*

#### Engagement de l'EGCA

En améliorant les processus et pratiques de gestion, l'EGCA reconnaît le besoin de respecter constamment les besoins des employés et d'en tenir compte. Elle s'occupera d'assurer un environnement qui va garantir aux employés des rôles et des responsabilités bien définis, des défis à relever et des possibilités de perfectionnement, ainsi qu'un équilibre entre leur vie professionnelle et personnelle.

## **VISION 2010**

**Certification des aéronefs sera bien outillée pour s'adapter à l'environnement de l'aviation civile en constante évolution et jouira d'une réputation d'organisme de réglementation de plus en plus reconnue à l'échelle nationale et internationale.**

## **SECTEURS OÙ CERTIFICATION DES AÉRONEFS DOIT CONNAÎTRE DU SUCCÈS – SECTEURS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES**

Les **6 secteurs stratégiques** suivants décrivent les questions à l'égard desquelles Certification des aéronefs doit connaître du succès pour faire avancer sa stratégie :

- 1. *Mise en œuvre des systèmes de gestion de la sécurité***
- 2. *Amélioration des relations avec l'industrie***
- 3. *Mise en œuvre de principes de délégation***
- 4. *Garantie de documents et de politiques appropriés en matière de réglementation***
- 5. *Amélioration des processus et pratiques de gestion***
- 6. *Mise en œuvre du nouveau cadre de responsabilisation pour la certification des produits aéronautiques***

## **SECTEUR STRATÉGIQUE 1 : MISE EN ŒUVRE DES SYSTÈMES DE GESTION DE LA SÉCURITÉ**

<b>Objectif stratégique : Mettre en œuvre des systèmes de gestion de la sécurité au sein de l'industrie de conception des produits aéronautiques</b>				
<b>Projets</b>		<b>Responsabilité</b>	<b>Priorité du projet</b>	<b>SGI</b>
1.1	En élaborant une approche de Certification des aéronefs dans le but de mettre en œuvre les systèmes de gestion de la sécurité. <b>Ce projet a été MENÉ À TERME.</b> Des dispositions réglementaires et des recommandations ont été soumises au CCRAC. Le résultat visé sera inclus dans le RAC 521.	AARDL	<b>PROJET MENÉ À TERME</b>	4.2
1.2	En adoptant une approche de Certification des aéronefs pour les systèmes de gestion de la sécurité. <b>Ce projet a été MENÉ À TERME</b> car l'activité sera adressée dans KRA 6.1	AARDL	<b>PROJET MENÉ À TERME</b>	4.2

## **SECTEUR STRATÉGIQUE 2 : amélioration des relations avec l'industrie**

<b>Objectif stratégique : Améliorer de façon continue l'efficacité des relations entre Certification des aéronefs et l'industrie des produits aéronautiques</b>				
<b>Projets</b>		<b>Responsabilité</b>	<b>Priorité du projet</b>	<b>SGI</b>
2.1	En traduisant en action les constatations du Rapport sur les enjeux, problèmes et incompatibilités, incluant la mise en place d'un protocole visant à gérer les principaux enjeux.	AARD	2003 – 2006	4.2
2.2	En élaborant et en mettant en place une stratégie de prestation cohérente de conférences, de réunions conjointes et d'ateliers à l'intention des délégués.	<b>AARDD</b>	2003 – 2006	4.2

2.3	En définissant des moyens de surveiller la qualité des relations sur une base permanente.	<b>AARDC</b>	2005 - 2006	5.1
-----	---	--------------	-------------	-----

## **SECTEUR STRATÉGIQUE 3 : AMÉLIORATION DU PROGRAMME DE CERTIFICATION**

<b>Objectif stratégique : Améliorer l'efficacité et la cohérence au niveau national du programme de certification, y compris la surveillance</b>				
<b>Projets</b>		<b>Responsabilité</b>	<b>Priorité du projet</b>	<b>SGI</b>
3.1	En parachevant la mise en application des principes applicables à la délégation. <b>Ce projet a été mené à terme.</b> Des documents d'orientation ont été fournis.	<b>AARDL</b>	<b>MENÉ À TERME</b>	4.2
3.2	En déterminant un processus visant à définir et à mettre en place un niveau de participation.	<b>AARDD</b>	2004 - 2005	4.3
3.3	En élaborant une procédure pour l'évaluation du rendement des délégués, l'obtention de rétroaction, et la prise de mesures correctives nécessaires. <b>Ce projet a été intégré dans le projet 3.6.</b>	<b>RAED</b>	<b>Intégré</b>	5.4
3.4	En développant et en mettant en place une stratégie visant une cohérence au niveau national en matière de délégation.	<b>PAI</b>	2005 - 2006	2.5
3.5	En développant une stratégie ainsi que des procédures de contrôle. Élaborer des procédures de vérification pour la Certification des aéronefs et diffuser des listes de contrôle de vérification pour tous les secteurs fonctionnels.	<b>AARDL</b>	2005 – 2006	2.5
3.6	En élaborant une stratégie et des procédures de surveillance (stratégie de surveillance) Élaborer une méthode et une stratégie de surveillance pour les délégués (organisations SGS), selon les orientations fournis par la Direction générale.	<b>NAI</b>	????	2.5

## **SECTEUR STRATÉGIQUE 4 : garantie de documents et de politiques appropriés en matière de réglementation**

<b>Objectif stratégique : Garantir que des documents et des politiques en matière de réglementation sont en place afin d'assurer la cohérence dans la prestation du programme de Certification des aéronefs</b>				
<b>Projets</b>		<b>Responsabilité</b>	<b>Priorité du projet</b>	<b>SGI</b>
4.1	En définissant et en mettant en place une stratégie nationale pour identifier les documents et politiques prioritaires en matière de réglementation devant être mis à jour ou instaurés.	<b>TAI</b>	2004 - 2006	4.2
4.2	En créant un processus pour s'assurer que les documents stratégiques sont produits et diffusés de façon appropriée, en tenant compte du besoin de faire coïncider l'élaboration de la politique avec les tendances émergentes de la délégation, du niveau de participation, du niveau de service et des systèmes de gestion de la sécurité. <b>Ce projet a été intégré dans le projet 4.1.</b>	<b>AARDH</b>	<b>Intégré</b>	4.2
4.3	En élaborant une stratégie visant à établir, mettre à jour et améliorer les ententes internationales.	<b>AARDH</b>	2007-2008	4.2

## **SECTEUR STRATÉGIQUE 5 : amélioration des processus et pratiques de gestion**

<b>Objectif stratégique : Améliorer de façon continue la gestion de la fonction de Certification des aéronefs</b>				
<b>Projets</b>		<b>Responsabilité</b>	<b>Priorité du projet</b>	<b>SGI</b>
5.1	En établissant une entente concernant les rôles, responsabilités et attentes au sein de Certification des aéronefs, en commençant par l'équipe de gestion.	<b>AARDE</b>	2003 – 2005	4.2

5.2	<p>En alignant les processus et pratiques de gestion de Certification des aéronefs sur l'initiative du système de gestion intégré au niveau de la Direction générale.</p> <p><b>Ce projet a été mené à terme. La Direction va appuyer les initiatives SGI de la Direction générale, selon les besoins, qui ne font pas partie du Plan d'activité.</b></p>	<b>AARDB</b>	<b>MENÉ À TERME</b>	4.2
5.3	<p>En renforçant et en maintenant des liens entre l'Administration centrale et les Régions, y compris un examen des communications.</p>	<b>MAI</b>	2003 - 2005	2.5
5.4	<p>En renforçant les liens entre Certification des aéronefs et les autres directions à Transports Canada, les ministères et organismes.</p> <p><b>Ce projet a été mené à terme. Une meilleure communication entre les branches a résulté de la réorganisation de CivAv.</b></p>	<b>AARDC</b>	<b>MENÉ À TERME</b>	2.5
5.5	<p>En assurant un dialogue continu ainsi qu'une approche rigoureuse envers le processus décisionnel en ce qui a trait aux stratégies et priorités visant à réduire l'esprit de cloisonnement parmi les divisions, et entre l'Administration centrale et les Régions.</p> <p><b>Ce projet a été intégré. Le par. 2.3 a été intégré dans le projet 5.1, et le par. 2.4 dans le projet 5.3</b></p>	<b>NAI</b>	<b>Intégré</b>	4.2
5.6	<p>En identifiant et en recueillant les données nécessaires pour prendre des décisions stratégiques et éclairées dans l'ensemble de la Direction.</p>	<b>AARDG</b>	2005 - 2006	5.4
5.7	<p>En élaborant une approche normalisée intégrée pour la gestion de projet.</p>	<b>AARDE</b>	2005 – 2006	4.3

5.8	En intégrant des systèmes qui exécutent des fonctions semblables et en réduisant la quantité de données en circulation. <b>Ce projet a été MENÉ À TERME. Aucun besoin précis n'a été déterminé. Tout besoin subséquent sera traité à l'extérieur du Plan d'activités.</b>		<b>MENÉ À TERME</b>	5.2
-----	--	--	---------------------	-----

## **SECTEUR STRATÉGIQUE 6 : MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU CADRE DE RESPONSABILISATION ET DES SYSTÈMES DE GESTION DE LA SÉCURITÉ POUR LA CERTIFICATION DES PRODUITS AÉRONAUTIQUES**

<b>Objectif stratégique : Mettre en œuvre le nouveau cadre de responsabilisation ainsi que les exigences en matière de systèmes de gestion de la sécurité dans le secteur de la conception des produits aéronautiques.</b>				
<b>Projets</b>		<b>Responsabilité</b>	<b>Priorité du projet</b>	<b>SGI</b>
6.1	Gestion de la démarche globale (y compris le plan du projet) dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau cadre de responsabilisation et des systèmes de gestion de la sécurité (SGS) au sein de la Certification des aéronefs. [SGDDI n° 1381372, en anglais seulement]	<b>Équipe OCA</b> (M.Eley, J.Ereaux, G.Morin, D.Ferguson)	<b>2005-2010</b>	<b>4.2</b>
6.2	Élaboration des documents en matière de réglementation (règlements, normes, documents consultatifs) nécessaires à la mise en œuvre du nouveau cadre de responsabilisation et des SGS. Ce projet comprend l'intégration du nouveau cadre de responsabilisation et des SGS à la sous-partie 521 du <i>Règlement de l'aviation canadien</i> (RAC). [SGDDI n° 1390517; en anglais seulement]	<b>AARDH</b>	<b>2006-2008</b>	<b>4.2</b>
6.3	Élaboration d'un programme de certification et de surveillance exhaustif et uniforme à l'intention des organismes de conception agréés (OCA). [SGDDI n° 1390610, en anglais seulement]	<b>AARDL</b>	<b>2007-2008</b>	<b>4.2</b>
6.4	Réservé			

6.5	Gestion de la transition, à partir du cadre actuel, vers la mise en œuvre complète du nouveau cadre de responsabilisation. Ce projet comprendra la modification des aspects gestion de la transition vers le nouveau cadre de responsabilisation et les SGS, à Transports Canada, Certification des aéronefs (interne) et dans le milieu aéronautique (externe). [SGDDI n° 1977001, en anglais seulement]	<b>AARDL</b>	<b>2008-2012</b>	<b>4.2</b>
-----	---	--------------	------------------	------------